

ETUDE DES PERTES INDIRECTES

SUITE AUX ATTAQUES DU LOUP EN MEUSE EN 2014

Meuse – juin 2016

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEUSE



TERRES d'**a**VENIR

Plan de la Présentation

Contexte 2013-2014

Impact de la prédation sur le cheptel meusien

Etudes de cas

Synthèse des pertes économiques indirectes liées aux attaques de loup

Pertes économiques indirectes non comptabilisées

Conclusion



Contexte 2013-2014



- ✓ 14 octobre 2013 : 1^{ère} prédation avec la mention « loup non exclu » - secteur Sud Meuse - limite Vosges et Haute Marne.
- ✓ 1 Avril 2014 : nouvelles zones de prédation – secteur Centre Meuse .

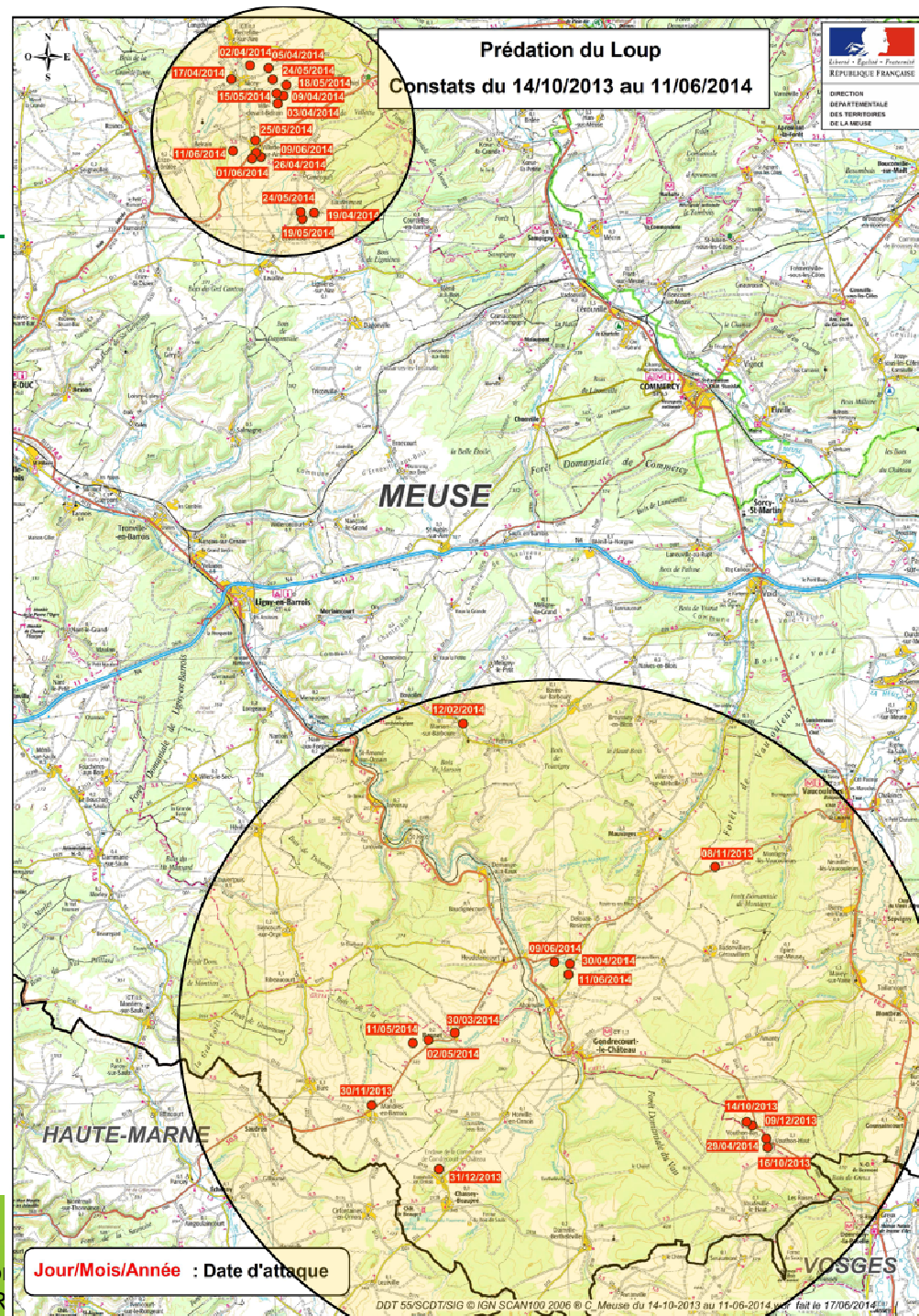
Bilan Attaques de loups en Meuse période 2013-2014									
	Zone	Nbre d'attaques	Nbres d'éleveurs touchés	Jeunes Bovins tués	bovins blessés	Ovins tuées et/ou euthanasiées	Ovins blessés	Nbre d'Animaux attaqués	Nbre de Lots attaqués
2013	sud Meuse	6	4			10	7	267	5
2014	sud Meuse	9	4			17	4	1001	5
	centre Meuse	41	20	2	2	98	125	3624	18
	Meuse	56	27	2	2	125	136	4892	28
						Mise à jour	11/12/2014		

Contexte 2013-2014

- ✓ 1^{ère} constatation : indemnisation des pertes indirectes
- ✓ 2^{ème} constatation : absence d'indemnisation des pertes économiques indirectes

✓ La commande:

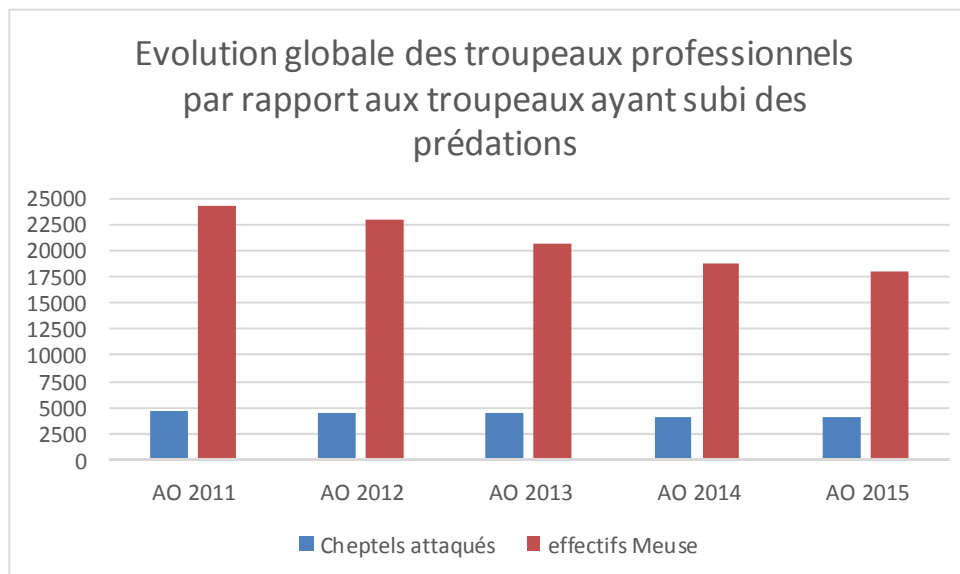
La DDT mandate la CDA 55 pour analyser et estimer les pertes indirectes, tant sur le plan technique qu'économique, au travers de cas concrets.



1. Impact de la prédation sur le cheptel meusien



- 1-1. Evolution comparée générale
 - ✓ 27 élevages ont subi des prédatons dont 15 élevages se déclarants à l'Aide Ovine(AO)
 - ✓ Ces 15 élevages représentent 19 % du cheptel ovin de référence AO

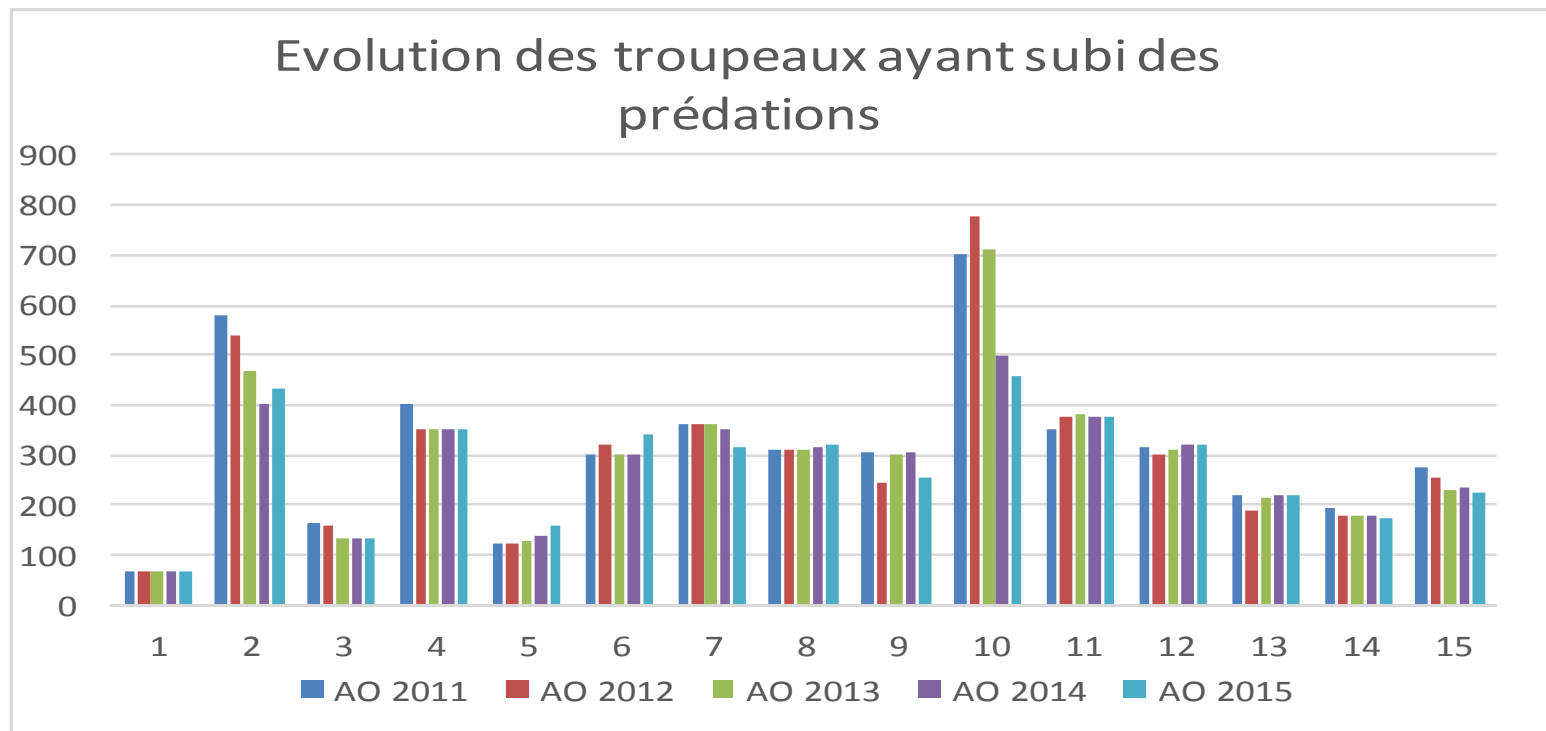


Source Aides ovines DDT	Cheptel Meusien	Cheptels attequés
Entre 2015 et 2011	- 26 %	- 11 %
Entre 2015 et 2014	- 4 %	- 1 %

1. Impact de la prédation sur le cheptel meusien



- 1-2. Evolution comparée des élevages impactés
 - ✓ L'étude analytique sur la période 2011 à 2015 de l'importance des troupeaux ayant subi des prédateurs permet d'étayer cette résistance à l'impact.



2. ETUDE DE CAS



- **METHODOLOGIE**

- **Base référentielle :**

L'analyse se base sur des **cas concrets**, avec une existence en terme d'antériorité sur 4 ans avant l'année des attaques, au point de vue :

- Des connaissances techniques
- Des repères économiques

La moyenne de ces 4 exercices sera la base référentielle pour chaque exploitation.

- **Incidences des pertes indirectes:**

La comparaison de l'exercice durant lequel les prédatons ont été effectives avec la base référentielle déterminera les incidences des pertes indirectes pouvant être envisagées.

L'effet-année sur certains critères sera pris en compte.

2. ETUDE DE CAS



- CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- ❖ Présence du carnet d'agnelage sur 4 campagnes
- ❖ Connaissance des performances technico-économiques sur 4 campagnes
- ❖ Enregistrement des données techniques et économiques (logiciel BTE/GTE ou Téovins)
- ❖ Nombre déterminant d'attaques dans la zone donnée (Sud Meuse / Centre Meuse)

2. ETUDE DE CAS



- CHOIX DES ELEVAGES

- **3 Exploitations répondant à ces critères:**

- ✓ 1 en Sud Meuse :

- Exploitation Cas n°1 : 220 brebis à la déclaration AO en janvier 2014
3 attaques subies

- ✓ 2 en Centre Meuse :

- Exploitation Cas n°2 : 500 brebis à la déclaration AO en janvier 2014
5 attaques subies
- Exploitation Cas n°3 : 235 brebis à la déclaration AO en janvier 2014 10 attaques subies

2. ETUDE DE CAS



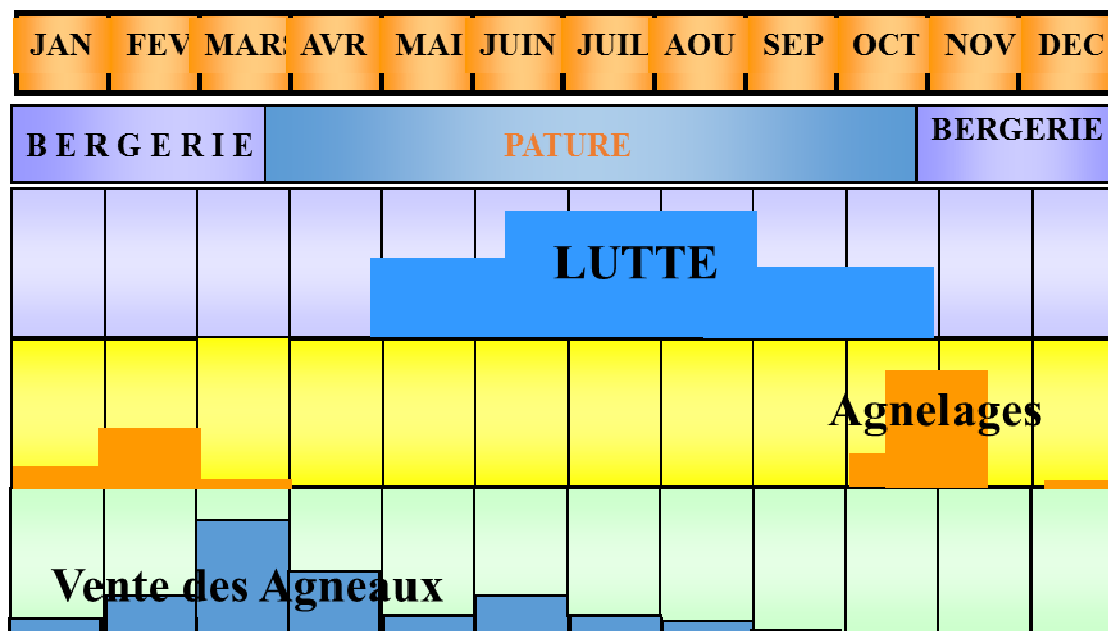
- la présentation pour chaque étude de cas:
 - Présentation de l'exploitation
 - Attaques du prédateur
 - Incidences des attaques
 - Pertes indirectes sur les performances technico-économiques

2 - 1 . Exploitation Cas n°1



2-1-1 Présentation de l'exploitation

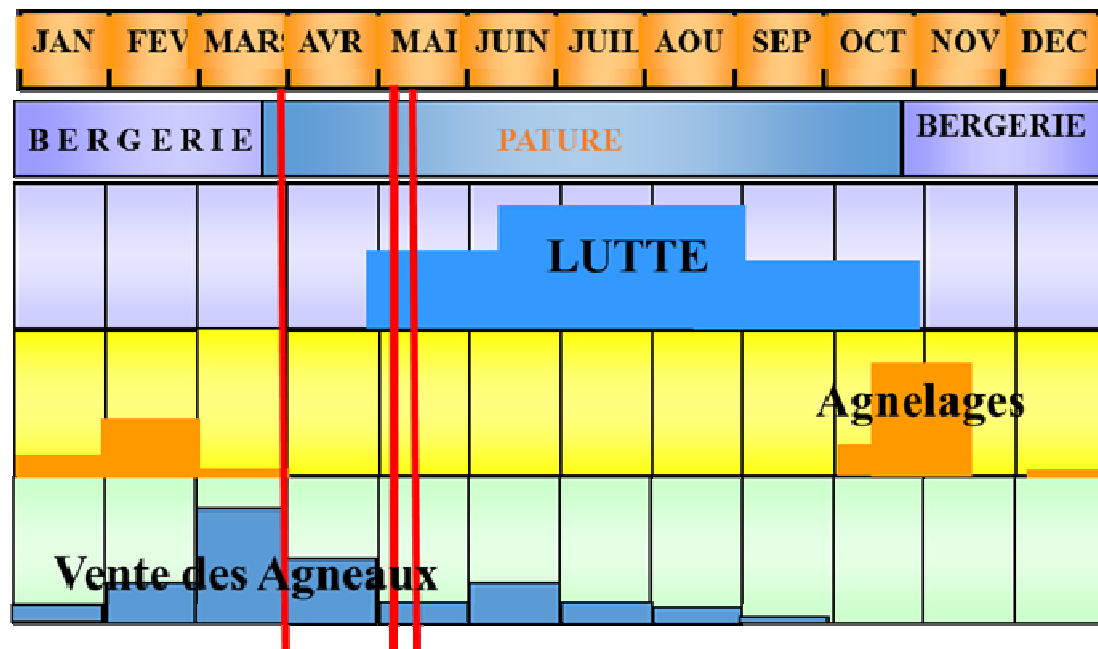
- Située - Sud Meuse
- SAU de 142 Ha
- 200 Brebis + Agnelles de race OIF
- Système : Production d'agneaux de Bergerie



2 – 1 . Exploitation Cas n°1



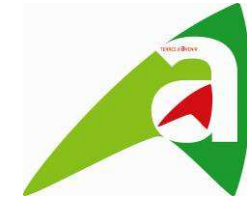
2-1-2 Attaques du prédateur



Attaques prédateur

Période d'attaques	dates	béliers tués et/ou euthanasiés	brebis tuées et/ou euthanasiées	Ovins blessés	Nbre de jours entre les attaques
Période 1	30/03/14		3		
Période 2	02/05/14		2		33
	11/05/14		4	2	9
	Bilan		9	2	42

2 – 1 . Exploitation Cas n°1



2-1-3 Incidences des attaques :

- Perte de cheptel : absence de production

2-1-4 Pertes indirectes sur les performances technico-économiques:

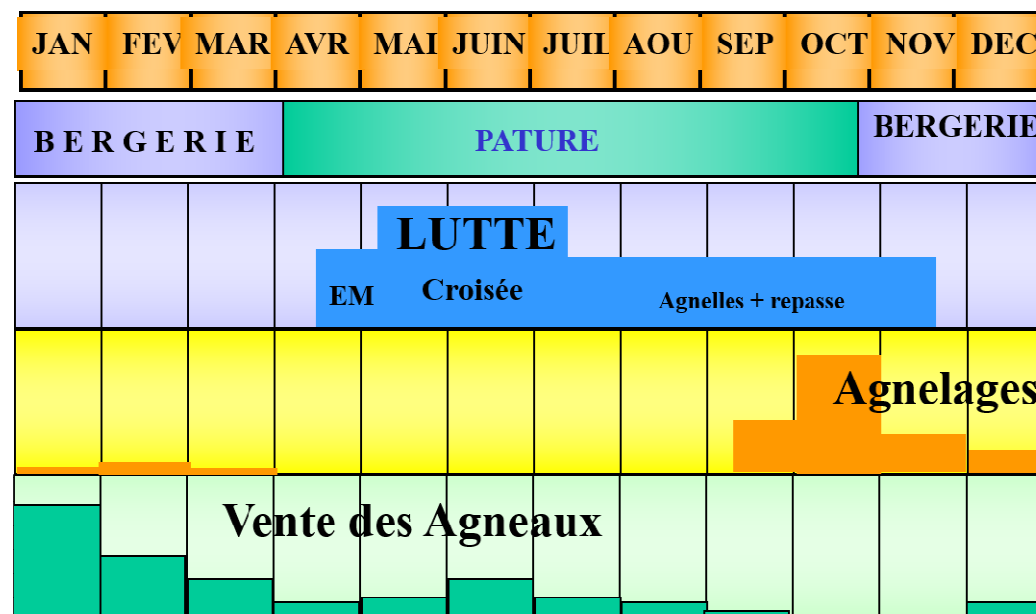
Pertes économiques indirectes	-1 075 €
Aides aux pertes indirectes / brebis	332 €
Supporté par l'éleveur	
Pertes économiques de la campagne	-743 €
Pertes économiques / brebis	-3.63 €

2 – 2 . Exploitation cas n°2



2-2-1 Présentation de l'exploitation

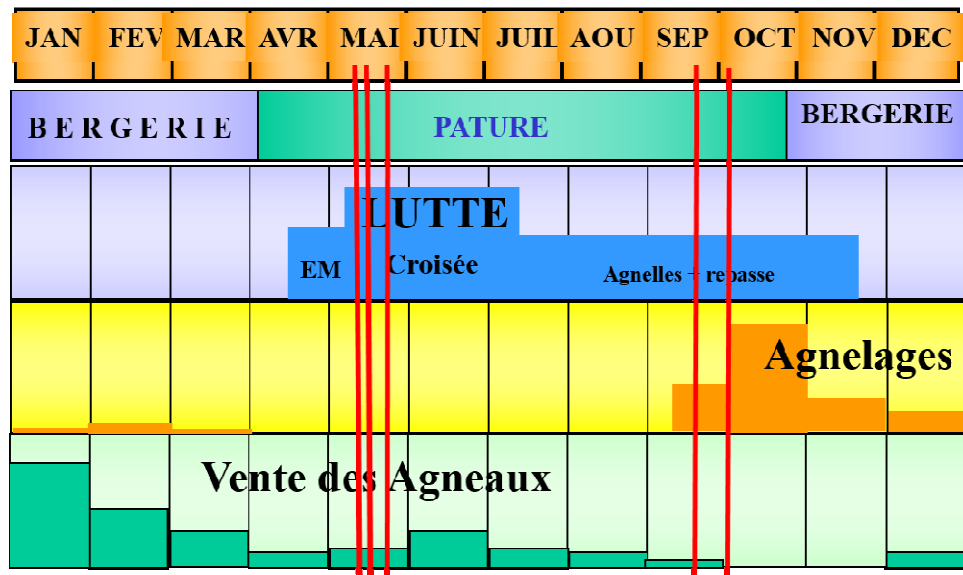
- Située - Centre Meuse
- SAU de 180 Ha
- 530 Brebis + Agnelles de race EM
- Système : Production d'agneaux de Bergerie



2 – 2 . Exploitation cas n°2



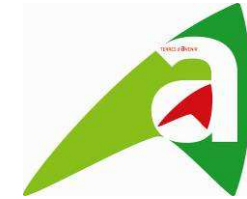
2-2-2 Attaques du prédateur



Attaques prédateur

période d'attaques	dates	béliers tués et/ou euthanasiés	brebis tuées et/ou euthanasiées	Ovins blessés	Nbre de jours entre les attaques
Période 1	19/04/14		4	14	
	19/05/14	1	1		30
	23/05/14		1	5	4
Période 2	22/09/14		1		122
	02/10/14		2	1	10
Bilan		1	9	20	42

2 – 2 . Exploitation cas n°2



2-2-3 Incidences des attaques :

- Perte de cheptel : absence de production
- Taux de Mise Bas : – 11 %
- Taux de Mortalité agneaux : + 3.7 %
- Longévité à l'agnelage : +10 %
- Quantité de concentrés consommés en plus : +5.7 %

- Effet-Année :
 - ❖ Prix du concentré : légèrement de baisse – 1 %
 - ❖ Cours des agneaux : + 12 %

2 – 2 . Exploitation cas n°2



2-2-4 Pertes indirectes sur les performances technico-économiques:

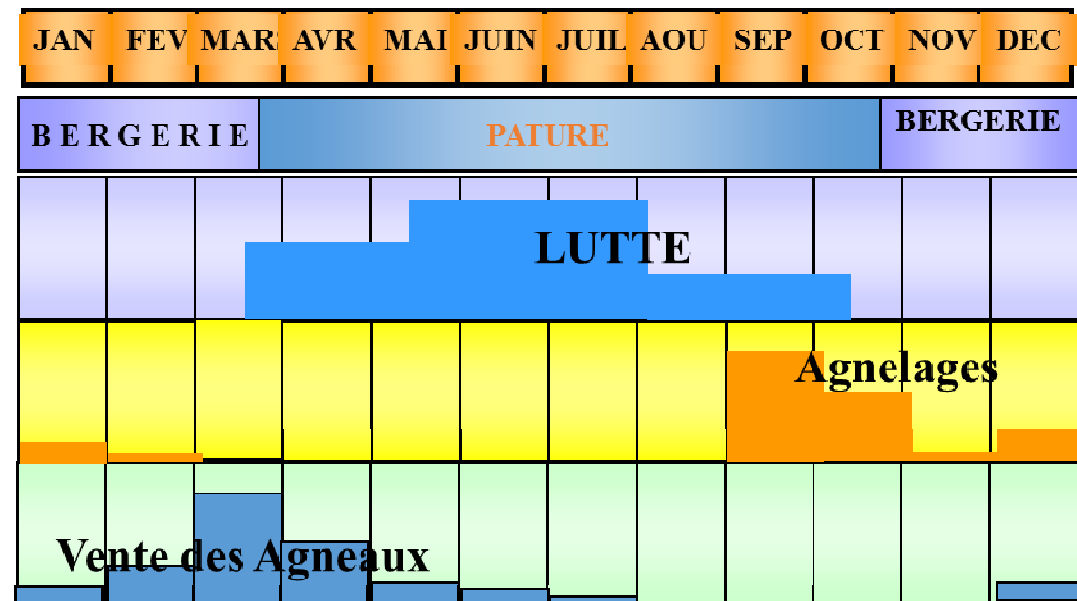
Pertes économiques indirectes	-13 322 €
Aides aux pertes indirectes / brebis	617 €
Supporté par l'éleveur	
Pertes économiques de la campagne	-12 705 €
Pertes économiques / brebis	-24.80 €

2 – 3 . Exploitation cas n°3



2-3-1 Présentation de l'exploitation

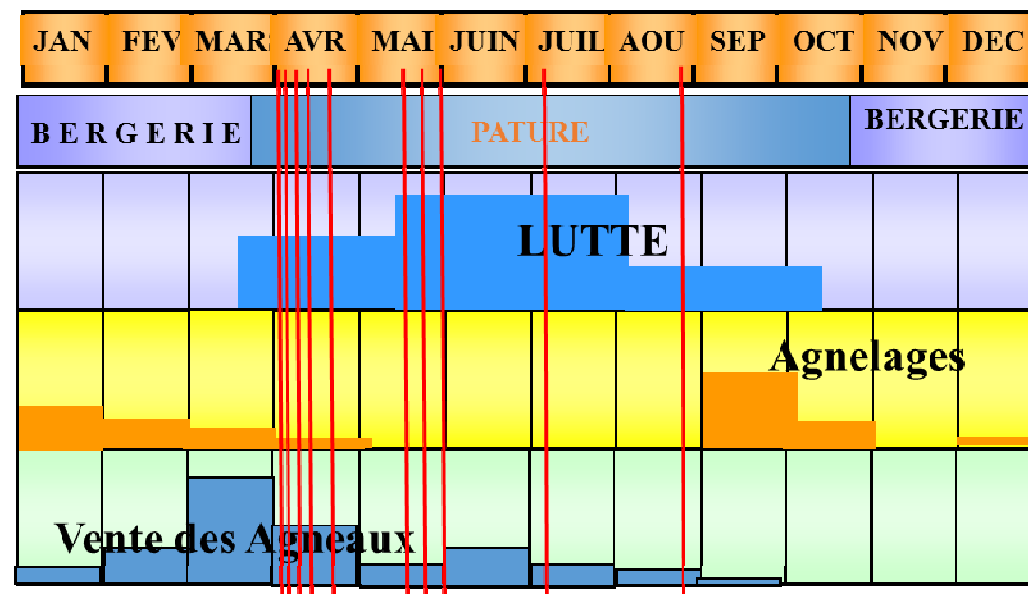
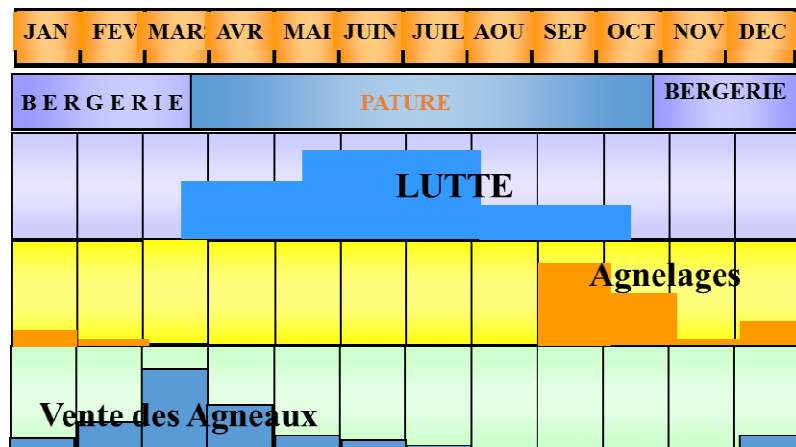
- Située - Centre Meuse
- SAU de 90 Ha
- 250 Brebis + Agnelles de race EM
- Système: Production d'agneaux de Bergerie



2 – 3 . Exploitation cas n°3



2-3-2 Attaques du prédateur



PREDATION PAR LE LOUP

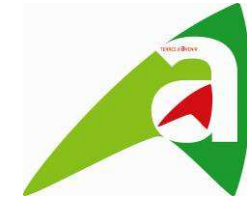
2 – 3 . Exploitation cas n°3



2-3-2 Attaques du prédateur

Périodes d'attaques	dates	béliers tués et/ou euthanasiés	brebis tuées et/ou euthanasiées	Ovins blessés	Nbre de jours entre les attaques
Période 1	01/04/14	1	1	16	
	02/04/14		1	10	1
	04/04/14	1	2	2	2
	09/04/14	1	2		5
	17/04/14	1	1		8
Période 2	15/05/14	1	2	4	28
	18/05/14		2	1	3
	26/05/14		2	5	8
période 3	02/07/14		1		37
Période 4	27/08/14		4	2	56
	Bilan	5	18	40	

2 – 3 . Exploitation cas n°3



2-3-3 Incidences des attaques :

- Perte de cheptel : - 7 % (absence de production)
- Taux de Mise Bas : - 11 %
- Taux de Mortalité agneaux : + 85 %
- Longévité à l'agnelage : + 63 %
- Quantité de concentrés consommés en plus : + 9 %
- Perte de la majoration de l'Aide ovine : 6 € / Brebis

- Effet-Année :
 - ❖ Taux de prolificité : + 14 %
 - ❖ Prix du concentré : - 10.5 %
 - ❖ Cours des agneaux : + 5.4 %

2 – 3 . Exploitation cas n°3



2-3-4 Pertes indirectes sur les performances technico-économiques:

Pertes économiques indirectes	-14 333 €
Aides aux pertes indirectes / brebis	985 €
Supporté par l'éleveur	
Pertes économiques de la campagne	-13 348 €
Pertes économiques / brebis	-52.14 €

3 – SYNTHÈSE DES PERTES ÉCONOMIQUES INDIRECTES LIÉES AUX ATTAQUES DE LOUP



3 – 1 Incidences sur le cheptel reproducteur

➤ Sur les Brebis :

- L'indemnité ne porte que sur le remplacement des femelles mortes soit 160 € - coût réel de remplacement entre 200 € et 221 € (Valeur génétique)
- Pas de prise en compte des pertes de production de l'année: Absence d'agneaux à la vente

➤ Sur les Béliers :

- L'indemnité (400 € et 520 €) couvre insuffisamment la valeur de remplacement .

Prix moyen des béliers vendus à AGRIMAX(2014: 583 €; 2015: 563 €)

- Pas de prise en compte des pertes de production de l'année. L'absence de béliers ou leur remplacement par des béliers tout venant entraîne des pertes sur le bilan de reproduction, de longévité, et ce pour l'ensemble du troupeau ou du lot concerné

3 – SYNTHÈSE DES PERTES ÉCONOMIQUES INDIRECTES LIÉES AUX ATTAQUES DE LOUP



3 – 2 Incidences sur la reproduction

- Attaque en début de mise en lutte:
 - Avortements embryonnaires fréquents ayant pour conséquences :
 - retard des mises bas
 - Longévité de la période de mise bas
 - Répercussions sur la période de vente des agneaux système agneaux de bergerie, cours fluctuant,

- Attaque en fin de gestation:
 - Augmentation de la mortalité à la mise bas (agneaux nés avant terme, mort nés)
 - A savoir que 75 à 80 % du produit ovin sont constitués par la vente des agneaux

3 – SYNTHÈSE DES PERTES ÉCONOMIQUES INDIRECTES LIÉES AUX ATTAQUES DE LOUP



3 – 3 Incidences sur le renouvellement

- Renouvellement du troupeau :
 - le nombre de femelles de reproduction tuées incite les éleveurs à augmenter le nombre d'agnelles conservées pour le renouvellement, ce qui influe sur le ratio de productivité
- Augmentation du taux de mortalité et l'étalement des mises bas:
 - influence sur le ratio de productivité
- L'obtention pour la majoration de 6 € par femelle déclarée à Aide Ovine dépend du ratio

$$\text{Ratio} = \frac{\min(\text{nbre d'agneaux vendus ; nbre d'agneaux nés}) \text{ année } n-1}{\text{nbre de brebis au } 1^{\text{er}} \text{ janvier année } n-1} > 0.8$$

3 – SYNTHÈSE DES PERTES ÉCONOMIQUES INDIRECTES LIÉES AUX ATTAQUES DE LOUP



3 – 4 Incidences sur le résultat économique de l'atelier ovin

➤ 3 attaques avant et en début de lutte:

- Exploitation cas n°1 : 220 brebis
- Perte indirecte calculée (1075 €) – indemnité perte indirecte perçue (332€)
- Soit une **Perte Indirecte Finale** de 743 € soit **3.63 € / brebis**

➤ 3 attaques pendant la lutte et 2 attaques en fin de lutte /fin de gestation:

- Exploitation cas n°2 : 500 brebis
- Perte indirecte calculée (13 322 €) – indemnité perte indirecte perçue (617 €)
- Soit une **Perte Indirecte Finale** de 12 705 € soit **24.77 € / brebis**

➤ 9 attaques durant toute la lutte et 1 attaque en fin de gestation:

- Exploitation Cas n°3 : 250brebis
- Perte indirecte calculée (14 33 €) – indemnité perte indirecte perçue (985 €)
- Soit une **Perte Indirecte Finale** de 13 348 € soit **52.14 € / brebis**

4 – SYNTHÈSE DES PERTES ÉCONOMIQUES INDIRECTES NON COMPTABILISÉES LIÉES AUX ATTAQUES DE LOUP



4-1 Incidences des attaques

4-2 Incidences sur la surveillance des troupeaux

4-3 Incidences sur la protection des troupeaux

4-4 Incidences de l'information

4-5 Incidences de la communication

4 – SYNTHÈSE DES PERTES ÉCONOMIQUES INDIRECTES NON COMPTABILISÉES LIÉES AUX ATTAQUES DE LOUP



4-1 Incidences des attaques:

➤ **Stress:**

- Éleveurs, Famille, Entourage

➤ **Procédures de constatation:**

- Appel à l'aide, à l'ONCFS, premiers soins, vétérinaires, recherche d'animaux

➤ **Interventions de l'ONCFS / DDT:**

- mobilise au moins 2 agents – Présence de l'éleveur

➤ **Interventions vétérinaires:**

- soins , euthanasie animaux / Présence de l'éleveur

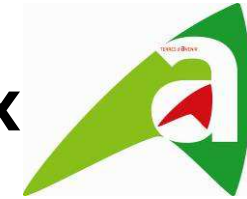
➤ **Soins aux troupeaux:**

- contrôle du troupeau attaqué ;

➤ **Vérification des clôtures:**

- électrification, réparation, éventuellement l'installation parc de nuit

4 – SYNTHÈSE DES PERTES ÉCONOMIQUES INDIRECTES NON COMPTABILISÉES LIÉES AUX ATTAQUES DE LOUP



4-2 Incidences sur la surveillance des troupeaux:

➤ **Renforcement de jour:**

- surveillance de jour mise en place

➤ **Renforcement de nuit:**

- Eleveurs
- Agent de ONCFS
- Louvetiers :
 - . 13 louvetiers mobilisés
 - . 94 sorties (71 secteur Centre Meuse – 23 secteur Sud Meuse)
 - . 11 600 km parcourus
 - . 434 heures de surveillance

4 – SYNTHÈSE DES PERTES ÉCONOMIQUES INDIRECTES NON COMPTABILISÉES LIÉES AUX ATTAQUES DE LOUP



4-3 Incidences sur la protection des troupeaux:

- **Mise en œuvre des moyens de protection**
 - Aménagements des clôtures existantes, électrifications
 - Pose de nouvelles clôtures électriques
 - Chien de protection

4-4 Incidences de l'information:

- **Mise en place d'un plan de crise**
 - Réunions, rencontres Préfectorale , Chambre d'Agriculture
 - Réunions de concertation

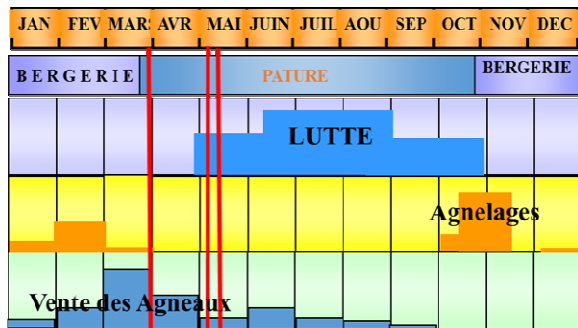
4-5 Incidences de la communication:

- **Média :**
 - Presse écrite , Chaîne de Télévision, ...

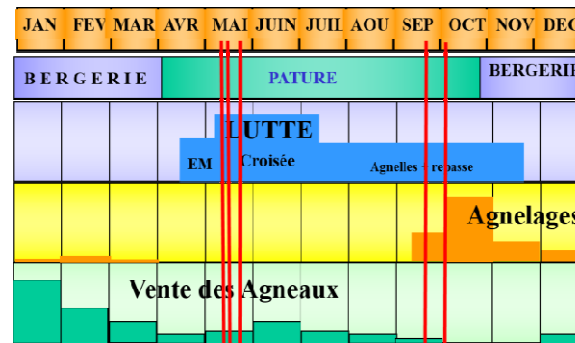
CONCLUSION



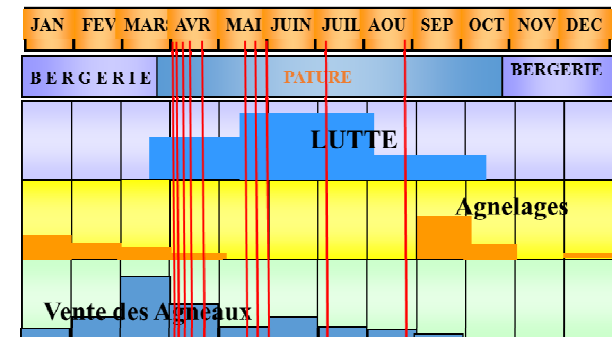
- **Pertes économiques indirectes sont en adéquation avec les prédatons et le stade physiologique de reproduction du troupeau**



Attaques prédateur



Attaques prédateur



PREDATION PAR LE LOUP

Cas	N° 1	N°2	N°3
Effectifs	205	513	238
Nbre d'attaques	3	5	10
Pertes économiques indirectes	-1 075 €	-13 322 €	-14 333 €
Aides aux pertes indirectes / brebis	332.00 €	617 €	985 €
Supporté par l'éleveur			
Pertes économiques de la campagne	-743 €	-12 705 €	-13 348 €
Pertes économiques / brebis	-3.63 €	-24.80 €	-52.14 €

CONCLUSION



➤ **Pertes économiques non comptabilisées liées aux attaques de loup**

- Attaques
- Surveillance
- Protection

Sont les trois axes les plus importants qui touchent directement les éleveurs et ne sont pas considérés dans le cadre du plan loup.

CONCLUSION



- **Les indemnisations définies dans le cadre du Plan Loup ne sont pas en adéquation avec les pertes économiques de production de l'atelier ovin**
- **Les indemnisations ne prennent nullement en considération les pertes économiques non comptabilisées liées aux attaques de loup**

MERCI de VOTRE ATTENTION

TERRES d'**a**VENIR

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEUSE

